RCS : BREST
Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00026
Numéro SIREN : 380 507 731
Nom ou dénomination : S.P.R.D.

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2024 sous le numéro de dépôt 2867

bakertilly

copie certifiée conforme

Dépot N° 2024/2867

LE 06 JUIN 2024

R.C.S. BREST

SASU SPRD

Manutention non portuaire

12 Rue J.C.Chevillotte

29200 BREST

Siret : 38050773100111

Etats financiers

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	17 478	15 544	1 935	2 995
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	21 188	11 942	9 246	12 737
Installations techniques, matériel et outillage industriels	152 452	77 477	74 974	46 199
Autres immobilisations corporelles	976 066	329 211	646 855	187 329
Immobilisations corporelles en cours				194 336
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 000		1 000	1 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 313		1 313	655
Prêts				
Autres immobilisations financières	36 102		36 102	36 102
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 205 598**	**434 174**	**771 425**	**481 353**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	17 947		17 947	14 010
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 652 217	3 285	1 648 932	1 012 078
Autres créances	109 051		109 051	179 996
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	441 796		441 796	430 080
Disponibilités	468 656		468 656	513 439
Charges constatées d'avance (3)	35 252		35 252	18 422
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 724 919**	**3 285**	**2 721 634**	**2 168 025**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**3 930 517**	**437 459**	**3 493 058**	**2 649 377**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	127 200	127 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 720	12 720
Réserves statutaires ou contractuelles	239	239
Réserves réglementées		
Autres réserves	934 349	911 354
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	238 148	292 996
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	**1 312 656**	**1 344 509**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	15 000	15 000
Provisions pour charges		
Total III	**15 000**	**15 000**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	564 195	415 965
Emprunts et dettes diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	566 616	420 374
Dettes fiscales et sociales	825 831	449 530
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 331	4 000
Produits constatés d'avance (1)	202 430	
Total IV	**2 165 402**	**1 289 869**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	**3 493 058**	**2 649 377**

(1) Dont à plus d'un an (a)	361 514	268 689
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 803 888	1 021 180
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		729
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) Al'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de Résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	6 036 878	4 428 964
Chiffre d'affaires net	**6 036 878**	**4 428 964**
Dont à l'exportation		16 915
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	11 667	5 333
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	137 764	227 078
Autres produits	811	15 637
Total I	**6 187 120**	**4 677 012**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	149 616	145 614
Variations de stock	-3 937	1 140
Autres achats et charges externes (a)	2 834 984	1 923 705
Impôts, taxes et versements assimilés	59 138	35 891
Salaires et traitements	1 805 435	1 516 946
Charges sociales	781 987	574 732
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	143 129	71 256
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	3 285	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2 121	1 981
Total II	**5 775 758**	**4 271 265**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**411 362**	**405 747**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	12 943	1 900
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**12 943**	**1 900**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	9 068	2 044
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**9 068**	**2 044**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**3 876**	**-144**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**415 238**	**405 602**

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	138	
Sur opérations en capital	24 987	23 502
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**25 125**	**23 502**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	30 153	-6 670
Sur opérations en capital	26 053	20 460
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	93	
Total charges exceptionnelles (VIII)	**56 300**	**13 790**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-31 175**	**9 712**
Participation des salariés aux résultats (IX)	67 281	52 308
Impôts sur les bénéfices (X)	78 634	70 011
Total des produits (I+III+V+VII)	**6 225 188**	**4 702 414**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**5 987 040**	**4 409 418**
BENEFICE OU PERTE	**238 148**	**292 996**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	36 518	57 655
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		15 379
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	246	

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU SPRD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 3 493 058 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 238 148 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Agencements des constructions : 8 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans
* Matériel de transport : 2 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 6 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 798		1 320	17 478
Immobilisations incorporelles	18 798		1 320	17 478
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
-Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions	21 188			21 188
- Installations techn., matériel et outillage industriels	106 897	47 391	1 837	152 452
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	71 743	89 508	1 039	160 213
- Matériel de transport	297 763	483 770	45 132	736 402
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 149	32 356	2 053	79 452
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	194 336		194 336	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	741 076	653 025	244 396	1 149 705
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 000			1 000
- Autres titres immobilisés	655	658		1 313
- Prêts et autres immobilisations financières	36 102			36 102
Immobilisations financières	37 757	658		38 415
ACTIF IMMOBILISE	**797 631**	**653 683**	**245 716**	**1 205 598**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		653 025	658	653 683
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**653 025**	**658**	**653 683**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		194 336		194 336
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	1 320	50 060		51 380
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**1 320**	**244 396**		**245 716**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 804	1 060	1 320	15 544
Immobilisations incorporelles	15 804	1 060	1 320	15 544
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	8 451	3 491		11 942
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	60 698	18 616	1 837	77 477
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 813	13 995	1 039	39 769
- Matériel de transport	172 779	93 817	19 078	247 517
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 734	12 243	2 053	41 925
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	300 475	142 162	24 007	418 630
ACTIF IMMOBILISE	**316 278**	**143 222**	**25 327**	**434 174**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 832 623 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	36 102		36 102
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 652 217	1 652 217	
Autres	109 051	109 051	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	35 252	35 252	
Total	**1 832 623**	**1 796 521**	**36 102**

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

Produits à recevoir

	Montant
Clients-factures a etablir	37 421
Personnel pdts a recevoir	87
Divers produits a recevoir	300
Intérêts courus s/valeurs mob.	10 706
Int a recevoir	50
Total	**48 564**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 127 200 euros décomposé en 678 titres d'une valeur nominale de 187,61 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 22/06/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	292 996
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**292 996**
Affectations aux réserves	22 996
Distributions	270 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**292 996**

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	127 200				127 200
Réserve légale	12 720				12 720
Réserves générales	911 593	22 996	22 996		934 589
Résultat de l'exercice	292 996	-292 996	238 148	292 996	238 148
Dividendes		270 000			
Total Capitaux Propres	**1 344 509**		**261 143**	**292 996**	**1 312 656**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités	15 000				15 000
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**15 000**				**15 000**

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 165 402 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	564 195	202 681	361 514	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	566 616	566 616		
Dettes fiscales et sociales	825 831	825 831		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 331	6 331		
Produits constatés d'avance	202 430	202 430		
Total	**2 165 402**	**1 803 888**	**361 514**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	243 868			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	175 057			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn.factures non parvenues	73 348
Int.courus s/emprunts	655
Provision conges payes	90 642
Dette part.des salaries	67 281
Charges sociales conges payes	37 358
Organismes sociaux cap	38 997
Taxe apprentissage a payer	1 548
Etat charges a payer	4 816
Rrr a accorder	1 438
Total	**316 082**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	35 252		
Total	**35 252**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	202 430		
Total	**202 430**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	6 036 878		6 036 878
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	**6 036 878**		**6 036 878**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 6 319 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

copie certifiée conforme

SPRD
Société par actions simplifiée
au capital de 127 200 euros
Siège social : 12 rue Jean-Charles Chevillotte
29200 BREST
380 507 731 RCS BREST

Dépot N° 2867

LE 06 JUIN 2024

R.C.S. BREST

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 04 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 238 147,74 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice		238 147,74 euros
Au poste « Autres réserves »	138 147,74 euros	
A titre de dividendes	100 000,00 euros	
Soit 147,49 euros par action		

Le dividende sera mis en paiement au siège social 04 juin 2024.

Il est rappelé que les 136 actions de catégorie A détenues par EX AEQUO bénéficient d'un dividende prioritaire de 515 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2022			270.000 €
31 décembre 2021	-	-	300 000 €
31 décembre 2020	-	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 04 JUIN 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

Dépot N° 2867

LE 06 JUIN 2024

R.C.S. BREST

copie certifiée conforme

Yann Lebreton
Commissaire aux comptes

1 rue de la Fontaine Saint-Pierre
29470 Plougastel Daoulas
Tél. +33(0)9 67 03 25 66
Port. 06 86 85 54 70
yann.lebretonexpertise@orange.fr

SAS S.P.R.D

12 Rue Jean Charles Chevillotte

29200 BREST

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux associés de la société SAS S.P.R.D

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 22 juin 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.P.R.D relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Plougastel Daoulas, le 30 mai 2024

Yann LEBRETON

Commissaire aux comptes

Annexe

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Plougastel Daoulas, le 30 mai 2024

Yann LEBRETON

Commissaire aux comptes

